

CONSEIL MUNICIPAL - EXTRAIT DU REGISTRE
Séance du Mercredi 6 Mars 2024

L'an deux mil vingt quatre, le six Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE AUX POTS s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAGNOUX Alain, Maire, en session ordinaire.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

Présents : M. MAGNOUX Alain, Maire, M. BLANCFENE Jean-Pierre, Mme GRUET Paulette, M. FRUITIER Gérard, Mme COLOMBE Maud, M. LESUEUR Michel, M. GAILLARD Gilles, Mme LEFEBVRE Nadège, M. BEAUVISAGE Francis, Mme ELIE-DESPREZ Anne, M. CHARDIN Ludovic, Mme MUSEMAQUE Patricia, Mme FAUQUEUX Oriana, M. LUCIEN Alexandre, M. POP Vasile

Date de la convocation :

29 Février 2024

Absents excusés : Excusée ayant donné procuration : Mme MOREL Anita à Mme FAUQUEUX Oriana
Excusés : M. MEULINS Didier, Mme HOUSSAIS Muriel

Date d'affichage :

29 Février 2024

Absente : Mme KITOUS Zelda

A été nommé secrétaire : M. CHARDIN Ludovic

ORDRE DU JOUR

- Modalité de la concertation relative à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables
- Acquisition foncière
- Intervention de l'Etablissement Public Foncier Local des territoires de l'Oise (EPFLO) sur le territoire de la commune de LACHAPELLE AUX POTS - Opération dite "route d'Armentières"

- Modalité de la concertation relative à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (réf : 2024_D01) **approuvée**

Définit les modalités de la concertation pour les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables
A l'unanimité des membres présents - pour : 16 - contre : 0 - abstentions : 0

- Acquisition foncière (réf : 2024_D02) **approuvée**

Précise le prix d'acquisition par la commune des parcelles AD 381 et AD 379
Monsieur Francis BEAUVISAGE a voté contre
A la majorité des membres présents - pour : 15 - contre : 1 - abstentions : 0

- Intervention de l'Etablissement Public Foncier Local des territoires de l'Oise (EPFLO) sur le territoire de la commune de LACHAPELLE AUX POTS - Opération dite "route d'Armentières" (réf : 2024_D03) **approuvée**

Accepte le portage foncier de l'EPFLO, via la Communauté de Communes du Pays de Bray pour l'acquisition du cabinet médical sis 02 route d'Armentières.
A l'unanimité des membres présents - pour : 16 - contre : 0 - abstentions : 0

Pour copie conforme : En mairie, le 8 Mars 2024
Le Maire Alain MAGNOUX

